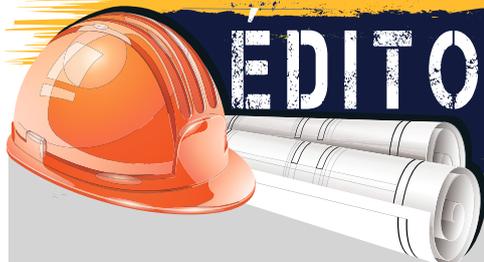


Directeur de la publication : Patrick Mercy



EDITO

CONDITIONS DE TRAVAIL ET RECONNAISSANCE DU TRAVAIL :

PARLONS - EN ...

Nous remarquons depuis quelques années une forte dégradation de nos conditions de travail.

NON AU RECU DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

La CGT considère que le travail doit permettre à chaque salarié(e), de pouvoir construire sa vie personnelle, celle de sa famille, de participer au développement de la société et de se protéger socialement des risques liés à toute vie humaine... Les salariés(es) travaillent pour subvenir à leurs besoins, non pour perdre leur santé au travail....



C'est toujours les salariés(es) qui subissent les pressions des entreprises qui ne demandent qu'à s'enrichir... Les accidents du travail, les maladies professionnelles, les « burnouts », ne vont pas diminuer.

C'est aujourd'hui qu'il faut dire **STOP** à ce recul de nos conditions de travail.

La demande de la reconnaissance est devenue une composante essentielle de la vie au travail. Elle touche toutes les organisations privées ou

publiques et toutes les professions....

- A. → Reconnaître la personne : une conception existentielle.
- B. → Reconnaître les résultats : implication du salarié(e).
- C. → Reconnaître l'effort.
- D. → Reconnaître les compétences.

Reconnaître et être reconnu au travail c'est injecter de l'humain dans le travail.

Suivant le contexte social on assiste en parallèle à la montée de l'individualisme, à l'effritement des réseaux sociaux, et à une fragilisation des solidarités. De plus en plus présente dans les milieux du travail, la reconnaissance des résultats est susceptible d'engendrer des effets pervers (jalousie, sentiment d'injustice, perte de crédibilité, etc....)

RESTONS UNIS

Le défaut de reconnaissance des contributions de chacun(e) ou le déni des difficultés rencontrées sont autant de causes de démobilité, de mal-être et de contre-performance productive.

A vous toutes, et tous camarades dites non à l'aggravation des conditions de travail. Faites-vous reconnaître et respecté(e)

Prenez soin de vous et de vos proches et ensemble nous pourrons faire avancer nos droits....

Fraternellement à toutes et tous

Philippe Grimaud

Prix 0,30 € - ISSN.1024 S 07153

LE BATISSEUR

1, place de la Gare de l'État
Case postale n°1
44276 NANTES Cedex 2

NANTES ROLLIN

Déposé le
25 Février 2021

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE



AGENDA

AG USCBA
CGT 44
LE 3 MARS
2021
14H À
NANTES

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LES TPE DU 22 MARS AU 4 AVRIL 2021

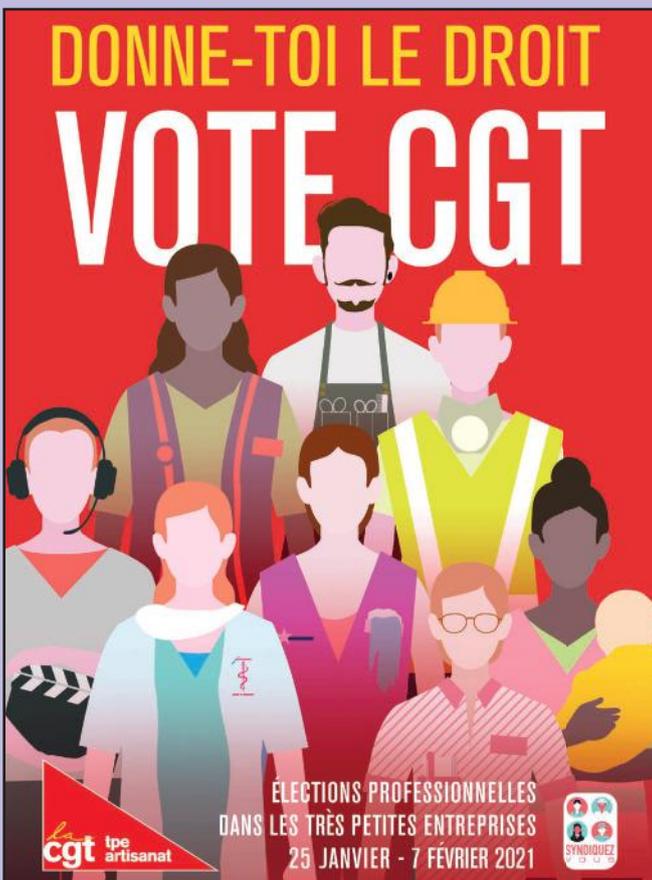
Élections professionnelles dans les TPE du 22 mars au 4 avril 2021

QUI PEUT VOTER ?

Tous les salariés des entreprises de moins de 11 salariés en contrat (CDI, CDD, apprentissage) en décembre 2019. QUAND ? Du 22 mars au 4 avril 2021

COMMENT ?

Par vote électronique, vous avez reçu par courrier postal à votre



domicile le lien internet, vos codes et identifiants. Par courrier, en utilisant le bulletin et l'enveloppe retour préaffranchie.

ATTENTION !

Si vous n'avez pas reçu votre code et identifiant par courrier, contactez immédiatement la CGT. Une question, une information ? Connectez-vous directement sur notre site ! www.tpe.cgt.fr

POUR FAIRE RESPECTER VOS DROITS

Équipements et protections individuelles: la fourniture des équipements de protections individuelles est gratuite (bottes, chaussures, gants, casques, masques, vêtements de protection...). Elle ne peut pas être facturée par l'employeur, ni amener des retenues sur salaire. Ils doivent être propres, individuels, adaptés aux risques. Dès leur fourniture, ils doivent être portés par le salarié.

Droit de retrait: lorsqu'un salarié pense qu'il est exposé à des risques qui peuvent atteindre sa santé, il dispose du droit de cesser le travail

et doit alerter son employeur. 147 morts dans le BTP, un accident toutes les 5 minutes... ce n'est pas toujours sur les autres que ça tombe! Pour rentrer chez soi en état, on a le droit de dire NON!

Accident du travail: il y en a un grave toutes les 5 minutes dans le BTP. Déclarer un accident c'est avoir accès aux soins, aux indemnités journalières sans carence mais c'est surtout être reconnu en cas de rechute ou de suite... même longtemps après. En plus, il ne coûte rien à l'entreprise.

Visite médicale d'embauche: c'est une obligation, elle permet de vérifier l'aptitude au travail du salarié. Toutes les visites médicales sont gratuites et se passent durant le temps de travail.

Vestiaires : pouvoir se changer dans un endroit sec, chauffé et propre, c'est normal, c'est même une obligation. Le temps d'habillage et de déshabillage est du temps de travail (ou doit être compensé par une contrepartie).

Indemnités: travailler sur un chantier donne droit à des indemnités: • indemnité de repas : elle est due si le salarié ne rentre pas manger chez lui à midi; • indemnité de transport: elle est due lorsque le salarié se rend au chantier avec son véhicule personnel; • indemnité de trajet: elle est due pour le temps passé sur la route du domicile au chantier. Si l'employeur impose au salarié de passer au dépôt le matin, le temps de trajet entre le dépôt et le chantier doit être payé comme temps de travail.

Maladie professionnelle: les maladies professionnelles sont nombreuses dans le BTP. Elles sont prises en charge par la Carsat (c'est votre médecin qui doit faire la déclaration). Selon la gravité, elles donnent droit à une rente ou un capital. Aucune intervention, ni autorisation de l'employeur ne sont nécessaires.

L'amiante: l'amiante tue, peu le disent! Peu la voient, beaucoup font comme si elle n'existait pas! Mais elle est à l'origine de 10000 morts par an, particulièrement dans le BTP. Les chantiers, décharges et désamiantages sauvages mettent en jeu la vie de tous. Pas formé, pas équipé: pas toucher !

Les militants de la CGT informent les salariés de leurs droits et les aident à les faire respecter ! L'union locale répondra à vos questions ou vous guidera pour contacter les relais de la construction du bois et de l'ameublement. Vous pouvez également contacter les unions syndicales de la construction, du bois et de l'ameublement CGT (USCBA CGT) au 02 28 08 29 85.



DONNEZ-VOUS LE DROIT, VOTEZ CGT!

RETRAITÉS

NOS REUNIONS À 14 H 30

Jusqu'à quand la liberté de nous réunir et de manifester sera-t-elle proscrite ?

Certes, sans braver tous les interdits, il nous faut (quand même !) de la ténacité et du courage pour continuer d'aller au-devant des retraité(e)s sur les parkings, les perrons des salles fermées ou les préaux d'école !

Avec le sentiment du devoir accompli, nous sommes fiers de nos 400 adhésions CGT glanées « par monts et par vaux ». Les gens que nous rencontrons veulent des informations et de la considération : le mépris des possédants et des gouvernants les exaspèrent car ils ont pris conscience des mensonges et des boniments à longueur de journée sur les médias. La réalité est toute autre.

Sans nier la pandémie, beaucoup reprennent espoir avec la CGT : si nous ne luttons pas dès à présent, le risque est grand que le rouleau compresseur des Macron, Le Pen, Roux de Bézieux, Lagarde et autres politicards les yeux rivés sur 2022, écrase définitivement le « modèle social » hérité et conquis depuis 1945.

L'adhésion à la CGT est plus que jamais d'actualité : lors de cette

internet mais qui nécessitent cependant des attentions particulières. Enfin, les sujets ayant trait aux impôts, aides au logement ou pension de réversion font partie de la défense des intérêts des retraité(e)s.



Pour tous renseignements, merci de contacter :

- Josiane LABARRE 02 40 56 39 47
 - Monique VIAUD 02 40 88 30 59
 - Jean Luc PLUMELET 06 82 85 27 70
- plumelet@wanadoo.fr

Nous restons à disposition pour les réunions et rencontres dans le 44. Tout règlement pour les cotisations 2021, libellé à Syndicat CGT des retraités doit être adressé à :

Jean Jacques EON 23, La Perchais 44260 MALVILLE



campagne de reprise 2021, nous avons vu des anciens adhérent(e)s revenir vers nous et d'autres, informés du bouche à oreille, s'enquérir de nos capacités à répondre à leurs questions ... ! A l'exemple des « dossiers retraite » que tout le monde est capable d'aller chercher sur

Quelques photos de nos réunions 2021 « sur le terrain » Saint Gildas des Bois ci-dessus, la Chevrolière ci-contre, Machecoul Saint Même ci-dessous.



RETRAITÉS

LA DETTE DE QUI ? DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le capitalisme s'est toujours nourri de ses contradictions et rebondit à chaque crise qu'il provoque. Il en est ainsi de cette pandémie qu'il a lui-même créée en maltraitant les hommes, les animaux, la nature, bref, notre planète !

Des questions sur la dette viennent dans les discussions : la population s'inquiète de cette culpabilisation « **Votre génération va laisser une dette que vos petits-enfants seront obligés de payer !** » Bigre, tels des malfrats, nous serions partis en courant sans honorer nos dettes ?

La classe dominante a toujours un temps d'avance. Elle a posé des verrous sur

tout ce qui concerne **ses finances** : les traités de Maastricht et de Lisbonne ont fixé le carcan des maîtrises des dépenses publiques et autres artifices d'austérité pour tous les peuples. Face aux délires des partisans (Lagarde, Medef, thinks tank dédiés) de nous faire payer cette dette colossale, **2900 milliards d'euros en 2021**, des économistes dont Mathieu Cocq de la CGT, posent un regard lucide sur la situation en affirmant qu'il n'y a « **aucun problème de fi-**

nancement et de soutenabilité ». Le gouvernement en rajoute en nommant Arthuis et Parisot au sein d'un énième **comité Théodule** pour proposer des **scénarios de retour à l'équilibre**, tiens donc !

Tout cela pour nous distiller le poison idéologique autour de la crise et surtout contre notre Sécurité sociale. « Une partie importante du déficit public est portée par les organismes de protection sociale, de sorte que leur endettement pourra servir de prétexte pour imposer des mesures d'austérité sociale » écrivent les Economistes atterrés...

Et la première contre-réforme sera la casse du système de retraite par répartition, solidaire, intergénérationnelle et interprofessionnelle.

En syndicalistes de classe éclairés, nous ne pourrons pas dire que nous ne savions pas !

Continuons d'informer et de faire vivre les propositions CGT

Jean Luc PLUMELET

LES BÂTISSEURS DANS L'HIVER 2021

1 Il pleuvait et neigeait
Sur le peuple de France
Ce pays de souffrance
Où l'hiver « Covidait » !

2 Vaccinations allant
Lézardant, s'attardant
Si bien que les variants
S'arrêtaient en passant

3 Malgré le couvre feu,
En brasserie, restos,
Silence pour les Show,
Arrêt des pots au feu...

4 Amis les Bâtitteurs,
Acteurs de bonheur ...
Avec la C.G.T.
En solidarité:

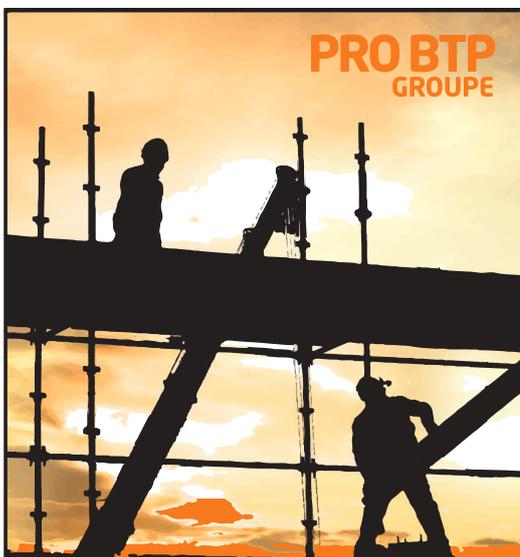
5 La sécu est à tous,
Nos retraites : pas touche !
Pour la France et nos gosses,
Entrez ça en caboche !

6 Cartes et timbres en poche,
Nous lisons bonnes infos
Et faisons ce qu'il faut
Pour crier fort un Stop !

7 A la classe nantie :
Encadrons leurs profits
Qui sont bien des paris
Contraires à la vraie vie...

8 La vigilance accrue,
Soyons actifs et sûrs
En action qui perdure
Pour un meilleur futur.

L'œillet rouge



ÊTRE LÀ POUR LE BTP

PRO BTP, groupe de protection sociale, partage des valeurs communes avec les professionnels du Bâtiment et des Travaux publics et leur propose des services et solutions innovants en assurance de personnes (santé, prévoyance et épargne) et en retraite.

Le Groupe affecte une part significative de ses résultats au financement d'activités sociales : accueil des personnes âgées dépendantes dans ses résidences sanitaires et médico-sociales, accès du plus grand nombre à une offre de vacances diversifiée, à tarif préférentiel.

